



SMIPE Val Touraine Anjou

Rapport Annuel 2015

sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets

contact@smipe-vta.net

Tél. 02 47 97 89 75 - Fax. 02 47 97 91 02

1, Impasse Clé des Champs ZI La Petite Prairie - BP 35 - 37140 BOURGUEIL

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT	3
MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	5
EVENEMENTS MARQUANTS EN 2015	7
DECHETS MENAGERS & ASSIMILES COLLECTES	8
GISEMENT DES DECHETS	9
LES ORDURES MENAGERES	10
1) Aspects Techniques	10
2) Aspects Financiers	12
LES RECYCLABLES	14
1) Aspects Techniques	14
2) Aspects Financiers	17
3) Aspects contractuels - Eco - Organismes	17
LES DECHETTERIES	19
1) Aspects Techniques	19
2) Aspects Financiers	24
COMMUNICATION & PREVENTION	26
LES INDICATEURS FINANCIERS	29
LES PROJETS 2016	31

PRESENTATION DU SYNDICAT

LE TERRITOIRE

Le Smepe Val Touraine Anjou comprend 22 communes soit 29 203 habitants (+ 0,003 % par rapport à 2014) réparties dans trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunales adhérents, sur deux départements (Maine et Loire et Indre et Loire)

22
communes

29 203
habitants



Communauté de communes Touraine Nord Ouest

AVRILLE LES PONCEAUX
CLERE LES PINS
LES ESSARDS
ST MICHEL SUR LOIRE
ST PATRICE
SAVIGNE SUR LATHAN



Communauté d'agglomération de Saumur (Canton d'Allonnes)

ALLONNES
BRAIN SUR ALLONNES
LA BREILLE LES PINS
NEUILLE
VARENNES SUR LOIRE
VILLEBERNIER
VIVY



Communauté de communes du Pays de Bourgueil

BENAI
BOURGUEIL
LA CHAPELLE SUR LOIRE
CHOUZE SUR LOIRE
CONTINVOIR
GIZEUX
INGRANDES DE TOURAINE
RESTIGNE
ST NICOLAS DE BOURGUEIL



LES MISSIONS

Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
- Collecte sélective en Apport Volontaire
- Transfert des déchets bruts, recyclables ou ultimes
- Gestion des cinq déchetteries
- Entretien et réhabilitation du site de l'ancienne décharge de Benais.

PRESENTATION DU SYNDICAT

L'INSTITUTION

Présidé depuis le 20 avril 2011, par le maire de Brain sur Allonnes, Yves BOUCHER, le Comité Syndical composé de 88 membres dont 44 titulaires et 44 suppléants provenant des 3 structures :

- 12 titulaires et 12 suppléants de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest
 - 18 titulaires et 18 suppléants de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil
 - 14 titulaires et 14 suppléants de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement,
- a pour missions de prendre les décisions principales et fondatrices du SMIPE.

Le bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMIPE et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 10 membres issus des délégués des 3 collectivités dont le Président, Yves BOUCHER et les 2 Vice-présidents :

1er VICE PRESIDENT : Patrick PLANTIER (Benais)

2ème VICE PRESIDENTE : Josette CALONNE (Savigné sur Lathan)

Et 7 membres supplémentaires

MEMBRE DU BUREAU : Sébastien BERGER (St Nicolas de Bourgueil)

MEMBRE DU BUREAU : Patrice HENRY (Restigné)

MEMBRE DU BUREAU : Anne HOTTON (Vivy)

MEMBRE DU BUREAU : Pierre LAMBERT (La Chapelle sur Loire)

MEMBRE DU BUREAU : Cyril MOLESINI (Bourgueil)

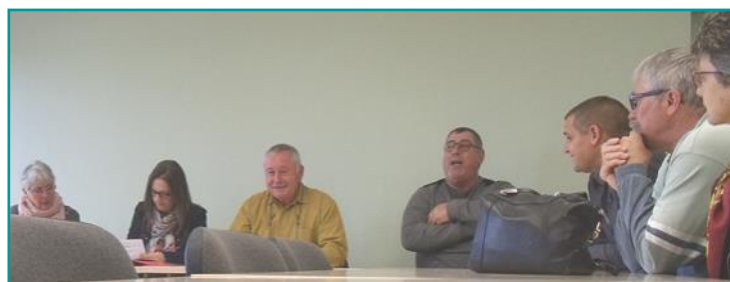
MEMBRE DU BUREAU : Jacques PIEDOUE (Bourgueil)

MEMBRE DU BUREAU : Grégory PIERRE (Villebernier)

De Commissions thématiques

Ces Commissions apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMIPE. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- Commission Départementale d'Elimination des Déchets
- Commission du Personnel
- Commission Information - Communication
- Commission d'Appel d'Offres

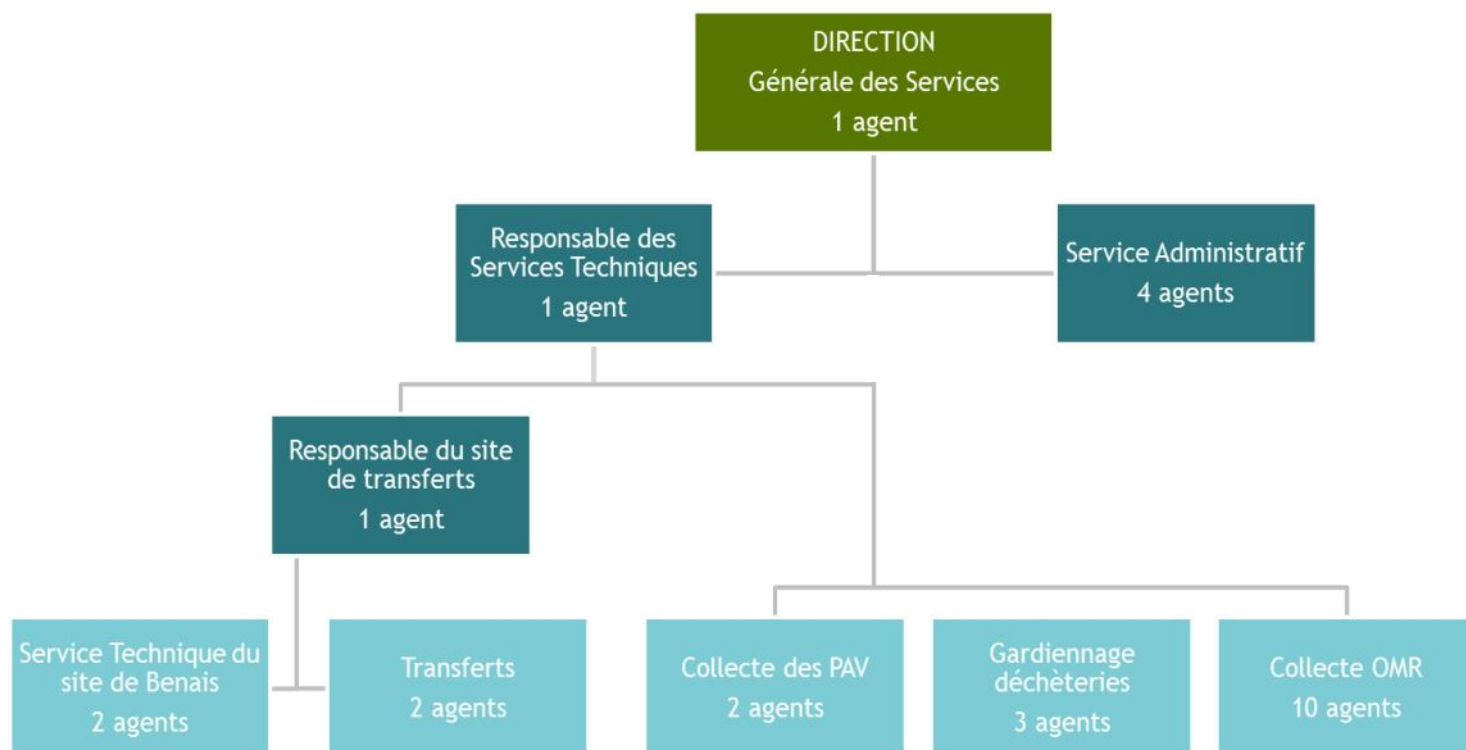


MOYENS HUMAINS & MATÉRIELS

A - LES MOYENS HUMAINS

La compétence déchets est assurée en régie par les 20 agents techniques et suivie administrativement par 5 agents.

Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2015



• Les arrêts comptabilisés sur l'année

342 jours d'arrêt ont été comptabilisés sur l'année 2015

Absentéisme global : 12.5 % des agents se sont arrêtés au moins une fois dans l'année

Nombre d'arrêt maladie ordinaire constaté : **42** - soit au total 242 jours d'arrêt

Nombre d'arrêt maladie longue durée : **1** - soit au total 24 jours d'arrêt

Nombre d'accident du travail déclaré : **1** - soit au total 5 jours d'arrêt

Nombre de congés maternité déclaré : **1** - soit au total 71 jours d'arrêt

• La cotisation Assurance du Personnel

Au titre de la protection de ses agents, le Syndicat a versé la somme de 47 116.34 € (DEXIA—SOFCAP)

MOYENS HUMAINS & MATÉRIELS

B - LES MOYENS MATÉRIELS

Equipements

- 5 déchèteries : Allonnes, Benais, Bourgueil, St Patrice et Savigné sur Lathan.
- Une installation de stockage des déchets non dangereux, exploitée en régie
- 2 porteurs avec bras de levage pour les PAV, 6 Bennes à Ordures Ménagères, 3 porteurs pour les transferts, et un chargeur.

Flotte de véhicules

Ci-après détail du parc de véhicules détenu par le Syndicat au 1er janvier 2015

Immatriculations	Marque	1ère mise en circulation	Observations	Kms parcourus 2015	Variation 2015/2014
ENGINS Site d'exploitation de BENAIS					
473190	POCLAIN	01/01/2006	Pelleteuse		
601428	FIAT	01/11/2002	Chargeur		
9901 ST 37		01/07/1989	Tracteur		
VEHICULES DE SERVICE				90 006	+ 2,18%
CE 541 RG	PEUGEOT	30/04/2012	307 - responsable services techniques	19 285	
9080 WT 37	PEUGEOT	30/10/2008	Partner tous services	9 145	
CV 392 QD	PEUGEOT	24/01/2008	Boxer gardien déchèteries	8 577	
CY 701 QH	PEUGEOT	17/10/2007	Partner site de Benais	9 010	
CY 355 QH	RENAULT	21/08/2007	Master avec plateau	28 529	
7405 XM 37	PEUGEOT	28/07/2006	206 - Service communication et administratif	15 460	
PORTEURS				143 845	-5.6%
DQ 142 AW	RENAULT	03/2015	Porteur levage colonnes	26 120	
CR 377 FZ	RENAULT	28/02/2013	Porteur transferts LD	50 861	
BK 297 XH	RENAULT	24/03/2011	Porteur levage colonnes	25 514	
BD 901 LT	MAN	01/06/2004	Porteur transferts déchèteries	25 354	
DN 007 GZ	IVECO	29/09/1999	Porteur site Benais	15 996	
REMORQUES					
CX 916 ER	LIDER	21/02/2013	Petite remorque grillagée		
CN 262 VC	CASTERA	11/12/2012	transport de caissons		
BD 935 LT	TRAX	05/08/1999	transport de caissons		
BENNES A ORDURES MENAGERES				97 717	-8,40%
DB 395 NY	RENAULT	20/12/2013	BOM 26 T	27 254	
5890 XW 37	RENAULT	28/11/2007	BOM 19 T	18937	
CN 119 JM	RENAULT	02/07/2007	Acquisition occasion (24/10/2012)	9 620	
CB 906 AY	RENAULT	01/01/2005	BOM 19 T	5 907	
CB 828 AY	RENAULT	06/11/2000	BOM 19 T	7 470	
CM 355 QY	RENAULT	08/11/2012	LOCATION FRAIKIN (60 mois) du 14/11/2012 au 14/11/2017)	28 529	



Commentaires :

La baisse du kilométrage des Bennes à Ordures Ménagères est due à l'optimisation des circuits depuis l'installation des GPS au sein des véhicules de collecte. De plus, la maintenance exercée en interne par un agent dédié, évite également les allers/retours au garage et permet de maintenir un bon état des véhicules, ce qui évite les pannes à répétition sur les trajets.

EVENEMENTS MARQUANTS 2015

Mise en place des vignettes pour particuliers et professionnels

Afin de limiter les apports aux seuls usagers domiciliés sur le territoire du Syndicat, une campagne de distribution de vignettes a eu lieu du 1^{er} janvier au 30 avril 2015 sur les 5 déchèteries.

Les modalités de cette démarche étaient simples, il suffisait de présenter au gardien de déchèterie la ou les cartes grises des véhicules utilisés ainsi qu'un justificatif de domicile et une vignette était délivrée sur place.



Paiement des professionnels en déchèterie



Depuis l'installation, le 1^{er} juin dernier de la barrière électrique, la mise en place d'un accès payant pour les professionnels a été effectuée. Après la distribution des vignettes d'accès en déchèteries distribuées aux professionnels, les professionnels ont eu le choix entre deux méthodes de dépôts :

- Le dépôt direct sur le site d'exploitation de Benais afin que leur tonnage réel soit pris en compte après l'obtention d'un badge nominatif, moyennant une caution

de 20€ par badge.

- Le dépôt au sein des déchèteries du Syndicat (non dotée d'un pont bascule) Pour cela l'accès s'effectue par une carte prépayée en fonction du type de déchet déposé. Cette carte délivrée pour 5 ou 10 passages est visée par le gardien à l'issue de chaque dépôt.

Mise en place de la barrière électrique pour l'accès aux professionnels, sur le site de Benais

La mise en sécurité de l'accès du centre de transfert s'est effectuée par le fonctionnement de la barrière électrique depuis le 12 janvier 2015, destinée à autoriser l'accès à la plateforme de dépôts, uniquement aux professionnels et gros apporteurs.

Collecte des pneumatiques

Le Syndicat a signé une convention avec le prestataire ALIAPUR pour la reprise gratuite des pneumatiques.

Sont acceptés et pris en considération dans la collecte gratuite : les pneumatiques usagés et déjantés qui proviennent de véhicules de tourisme, de 4 X 4, de camionnette et de 2 roues (vélos, motos, scooters).

Ne sont pas acceptés les pneumatiques qui proviennent de poids lourds, de tracteurs et de l'ensilage.

Afin de limiter les apports de pneumatiques qui seraient stockés depuis des mois, voire des années, les apports sont limités à 4 pneumatiques par dépôt quotidien.

Suppression de la fosse à verre sur le site de Bourgueil

La plateforme anciennement destinée à recevoir le verre ménager, située sur la déchèterie de Bourgueil, a été désaffectée car elle ne répondait plus aux normes de sécurité auxquelles est astreint le Syndicat.



Désormais le verre ménager est à déposer dans les colonnes prévues à cet effet sur le site au sein des nombreux Points d'Apport Volontaire répartis sur les 22 communes. Afin de palier aux gros dépôts, un caisson a été mis en place au sein de la déchèterie de Benais.

Collecte des plastiques professionnels

Depuis le 1^{er} octobre dernier, un tri des plastiques issus principalement des activités liées à la viticulture et au maraîchage est réalisé au sein du site de Benais. Un contrat a été passé avec Performance Environnement à Dampierre sur Loire.

Ce tri est effectué selon 3 catégories

- Les plastiques transparents (films étirables, plastique bulles, housse de palettes) Sans oublier les liens de cerclage en polyéthylène qui devront être déposés séparément.
- Les plastiques de couleur (films étirables, sacs de fertilisant ou engrais)
- Les plastiques souillés ou en contact avec la terre (issus de l'agriculture ou de cultures maraîchères)

La mise en œuvre de cette filière rend les dépôts gratuits à la condition que la livraison de ces différents plastiques soit effectuée séparément les uns des autres afin d'éviter toutes manutentions par le centre de tri.



DECHETS MENAGERS ASSIMILES COLLECTES

Bilan des tonnages produits par les habitants du SMIPE

	Tonnages collectés 2015	Ratio/kg/hab en 2015	Tonnages collectés 2014	Ratio/kg/hab en 2014	Evolution 2014 - 2015
LES ORDURES MENAGERES					
TONNAGES COLLECTES	5 651,00	193,51	5 841,69	200,03	-3,26 %
LES RECYCLABLES					
EMBALLAGES	356,97	12,22	401,36	13,74	-11,06 %
CARTONS PROFESSIONNELS	59,46	2,04	64,98	2,23	-8,49 %
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES (JRM)	635,86	21,77	689,98	23,63	-7,84 %
VERRES MENAGERS	1 295,80	44,37	1 361,54	46,62	-4,83 %
TOTAL TONNAGES COLLECTES SELECTIVES	2 348,09	80,41	2 517,86	86,22	-6,74 %
DECHETTERIES					
DECHETS BANALS					
VEGETAUX	2 786,82	95,43	3 332,36	114,11	-16,37 %
FERRAILLES	128,17	4,39	127,34	4,36	0,65 %
BOIS (non peint)	280,42	9,60	308,42	10,56	-9,08 %
CARTONS (gros de magasins)	181,34	6,21	182,32	6,24	-0,54 %
ENCOMBRANTS	1 498,30	51,31	1 875,98	64,24	-20,13 %
GRAVATS	523,08	17,91	1 379,30	47,23	-62,08 %
PLACOPLATRE	81,50	2,79	72,24	2,47	12,82 %
ECO MOBILIER	68,65	2,35	10,20	0,35	573,04 %
ASPIRE	10,66	0,37	6,06	0,21	75,91 %
Total Déchets Banals	5 558,94	190,36	7 294,22	240,31	-23,79 %
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES (DDM)					
BATTERIES	3,42	0,12	2,940	0,1	16,33 %
DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES (D3E)	147,38	5,05	133,780	4,58	10,17 %
PEINTURES / SOLVANTS	12,47	0,43	11,762	0,4	6,02 %
NEONS	0,68	0,02	0,99	0	-31,41 %
CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS	0,48	0,02	0,289	0,01	64,71 %
PILES	1,81	0,06	3,051	0,1	-40,64 %
HUILES MINERALES	10,06	0,34	9,600	0,33	4,79 %
HUILES VEGETALES	3,80	0,13	0,900	0,03	322,22 %
PNEUMATIQUES	16,42	0,56	0,632	0,02	2498,10 %
RADIOGRAPHIES	0,05	0,002	0,025	0,00	100,00 %
Total DDM	196,57	6,73	163,969	5,76	19,88 %
TOTAL DES TONNAGES DECHETTERIES	5 755,51	197,09	7 458,189	251,64	-22,83 %
TOTAL GLOBAL	13 754,60	471,00	15 817,74	541,63	-13,04 %

GISEMENT DES DECHETS

COLLECTE



COLLECTE ORDURES MENAGERES



COLLECTE SELECTIVE



DÉCHÈTERIES

5 651 tonnes collectées

2 348 tonnes collectées

5 755 tonnes collectées

TRAITEMENT



INCINERATION

Refus de tri
51 tonnes

Encombrants
1498 tonnes

Ferraille
128 tonnes

Bois
280 tonnes

Cartons
181 tonnes

Gravats
523 tonnes

Eco mobilier
69 tonnes

ASPIRE
11 tonnes

DDM
196 tonnes

Placoplâtre
82 tonnes

Déchets verts
2 787 tonnes

Emballages
357 tonnes

Verre
1 296 tonnes

Papier
636 tonnes

Cartons professionnels
59 tonnes

FINALITÉ



CHAUFFAGE / ELECTRICITE
60 000 MWh / an



MÂCHEFERS*
et REFIOMS*
1 251 + 297 tonnes



RECYCLAGE
2 348 tonnes
+
1 405 tonnes



STOCKAGE
82 tonnes



VALORISATION ORGANIQUES
2 787 tonnes

*Refioms : ce sont les résidus de l'incinération des déchets

ORDURES MENAGERES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Organisation du service de collecte

1) *Les ordures ménagères*

Type de déchets	Fréquence de collecte et type de collecte	Secteur	Contenant
Ordures Ménagères Résiduelles*	En porte à porte 1 fois par semaine	Toutes les communes sauf Bourgueil	Aucun contenant obligatoire
Ordures Ménagères Résiduelles*	En porte à porte 2 fois par semaine	Bourgueil	Aucun contenant obligatoire



* Reste des ordures ménagères collectées en mélange après retrait des recyclables.

Le nombre d'habitants desservis au titre de cette année 2015 est de 29 203 (population INSEE). Cette collecte est effectuée, en régie, par 10 agents.

Aucun récipient de collecte n'est fourni par le Syndicat qui a choisi de laisser chaque habitant libre du type de contenant utilisé. Toutefois, le règlement de collecte refuse tous les déchets en vrac et a fixé une limite de poids et de volume en sacs. S'ils le souhaitent, les usagers, peuvent se fournir en bac individuel auprès du Syndicat.

Le SMIPE dispose de 6 véhicules qui assurent la collecte de la totalité des quantités produites sur le territoire et permettent au Syndicat de disposer de moyens propres et d'une autonomie pour garantir la continuité du service public. Un parc de 6 véhicules permet d'assurer le service le lendemain d'un jour férié (en plus des circuits de collecte prévu) ou en cas d'immobilisations consécutives à des opérations de maintenances ou pannes diverses.

CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES			
AVRILLE LE SPONCEAUX	VENDREDI	SAVIGNE SUR LATHAN	VENDREDI
BENAI	JEUDI	ST MICHEL SUR LORIE	VENDREDI
BOURGUEIL	LUNDI ET JEUDI	ST NICOLAS DE BOURGUEIL	JEUDI
CHOUZE SUR LOIRE	MARDI	ST PATRICE	MERCREDI
CLERE LES PINS	JEUDI	ALLONNES	MARDI
CONTINVOIR	JEUDI	BRAIN SUR ALLONNES	MERCREDI
GIZEUX	JEUDI	LA BREILLE LES PINS	JEUDI
INGRANDES DE TOURAINE	MERCREDI	NEUILLE	MERCREDI
LA CHAPELLE SUR LOIRE	MARDI	VARENNES SUR LOIRE	LUNDI
LES ESSARDS	JEUDI	VILLEBERNIER	MERCREDI
RESTIGNE	VENDREDI	VIVY	VENDREDI

2) *Les déchets ne provenant pas des ménages, pris en charge par le service*

Les déchets ne provenant pas des ménages sont collectés simultanément avec les ordures ménagères résiduelles, dès lors qu'ils sont, de part leur nature, assimilables aux ordures ménagères résiduelles et identifiables grâce à des bacs marron spéciaux (numérotés et dotés d'une puce). Ils proviennent des structures ou établissements recensés de par leurs activités à caractère commercial - scolaire - estival, comme :

ORDURES MENAGERES

- les commerçants, artisans,
- les entreprises et/ou établissements privés à vocation professionnelle,
- les structures et complexes municipaux ou intercommunaux,
- les maisons de retraite,
- les établissements scolaires,

Ces déchets entrent dans le champ d'application de la Redevance Spéciale après recensement des producteurs et signature d'une convention fixant les modalités d'exécution du service.

ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE	NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES ⁽¹⁾	SOMMES PERÇUES PAR LE SYNDICAT
Communes 49	7	16 776,26 €
Communes 37	15	36 277.69 €
Etablissements publics non soumis TEOM*	12	31 450.56 €
Professionnels	57	23 634.12 €

¹ le nombre d'assujettis redevables est à différencier du nombre total d'assujettis à la Redevance Spéciale, au nombre de 174. Le montant de la redevance spéciale correspond au montant du service effectué par le Syndicat après déduction de la TEOM. Pour les assujettis non redevables, le montant de la TEOM payée couvre le montant du service rendu par le Syndicat.

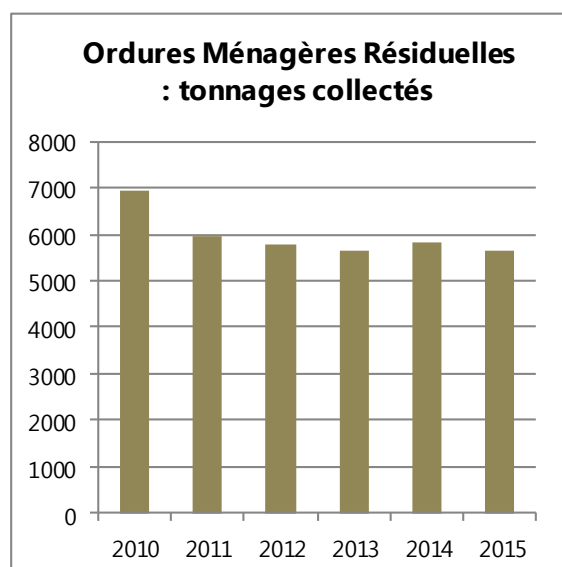
* TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

3) Les tonnages collectés

5 651 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire du SMIPE en 2015. Avec une population de 29 203 habitants, le ratio de collecte des OMR sur l'année est de 193.51. kg par an et par habitant.

La production d'ordures ménagères résiduelles est en baisse avec une évolution 2014/2015 qui affiche - 3,26 %.

Une campagne de communication active est réalisée depuis septembre sur l'ensemble des Communes pour intensifier la sensibilisation car près de 30 % du contenu des sacs contient du verre ménager, des bouteilles plastiques, des boîtes de conserve et des canettes.



Evolution de la production des OMR par habitants

ANNEES	TONNAGES	EVOLUTION N/N-1	KG/HAB	EVOLUTION N/N-1	POPULATION
2015	5651	- 3.26 %	193,51	- 0.96 %	29 203
2014	5841	+ 3.23 %	200,57	+ 1.03 %	29 204
2013	5658	- 1.96 %	194,29	+ 0.98 %	29 125
2012	5771	- 3.09 %	198,82	+ 0.95 %	29 026
2011	5955	- 14.40 %	208,67	+ 0.85 %	28 729
2010	6957	- 3.43 %	245,42	+ 0.95 %	28 347
2009	7204	+ 6.82%	258,31	+ 1.06 %	27 890
2008	6744	+ 14.97%	243,04	+ 1.15 %	27 749

ORDURES MENAGERES

B — Le transport et le traitement des ordures ménagères

La gestion du quai de transfert est effectuée en régie par un agent responsable du site qui effectue 30 % de son temps de travail pour le chargement et transfert des ordures ménagères, 20 % pour les recyclables et 50 % pour le chargement et transfert des encombrants.

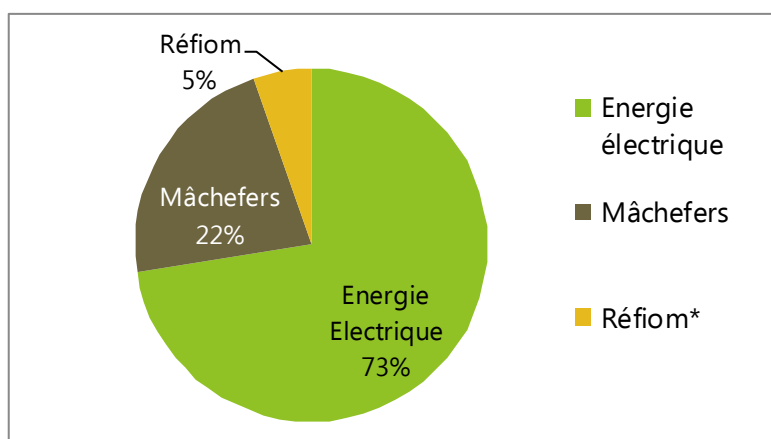
La totalité des ordures ménagères a été transportée en régie en direction de l'Unité de Valorisation du SIVERT de l'Est Anjou à Lasse (49) pour y être valorisées énergétiquement. Par délégation de service, la Société Veolia est chargée de l'exploitation de l'usine.

A l'issue de la valorisation énergétique, 121,23 tonnes de métaux ferreux et 7,23 tonnes de métaux ferreux non ferreux ont été extraits des mâchefers.

	Tonnes	kg/habitants
Energie électrique	4 103	140,50
Mâchefers	1 251	42,84
Réfiom*	297	10,17
	5 651	193,51

*Récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

Répartition des tonnages traités



2) - ASPECTS FINANCIERS

A - La collecte

Le montant total des dépenses réalisées au titre de la collecte des ordures ménagères, s'est élevé en 2015 à 766 941 € TTC, contre 745 319€ TTC en 2014, soit une augmentation de 2.90 %.

B - Le transport et le traitement

Le montant global du transport, au titre de cette année 2015 s'est élevé à 140 350 €. Ce montant correspond à 268 rotations effectuées en direction de l'Unité de Valorisation de Lasse contre 287 rotations en 2014 pour un montant de 149 350 €. Un coût de transport qui se trouve réduit compte tenu de l'application de la réglementation autorisant le transport de 44 tonnes au lieu de 40 tonnes, d'une part et compte tenu de l'acquisition d'un véhicule porteur ayant permis de réduire considérablement le coût de maintenance et d'entretien lié au véhicule.

La péréquation versée par le Syndicat au Sivert a été de 1 003 € pour 2015.


Le Sivert a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités adhérentes. La péréquation permet à chaque Syndicat de bénéficier du transport des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire. Ce principe de péréquation permet de plafonner les coûts des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/T et de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 T pour les OM et de 7 tonnes par rotation pour les encombrants; à charge supplémentaire pour le syndicat en cas de sous chargement

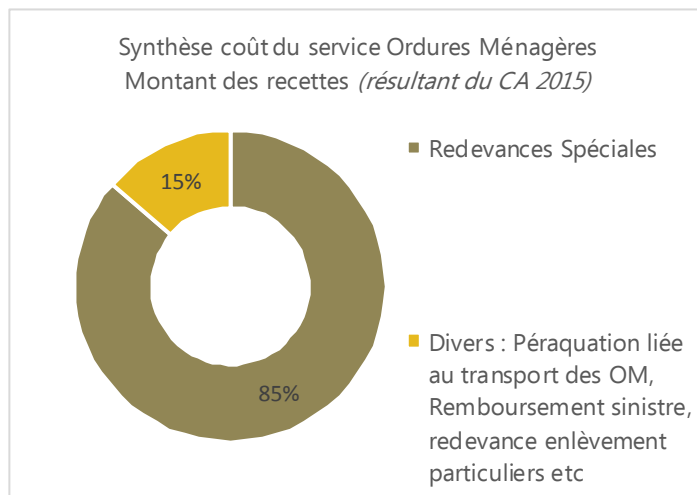
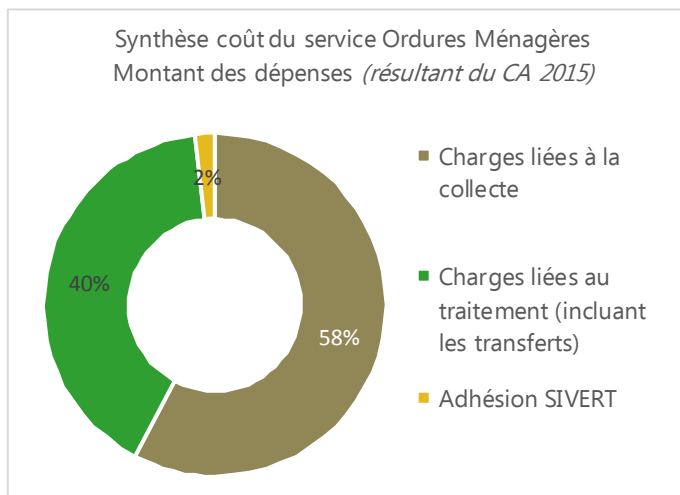
Au titre de l'incinération des tonnages ordures ménagères transportés à Lasse, le Syndicat s'est acquitté de 389 345 €, pour les 5 651 tonnes traitées, contre 420 940 € pour les 5 841 tonnes incinérées en 2014.

La valorisation énergétique est facturée au Syndicat à raison de 61.32 € HT/Tonne + 4.11 € HT/tonne de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes – instaurée en 2008 par l'Etat).

ORDURES MENAGERES

Synthèse coût du service ORDURES MENAGERES (données résultant du CA 2015)

Nature de la dépenses	Montant TTC (résultant du CA 2015)	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes ou Soutien financiers	Partenaire	Montant TTC (résultant du CA 2015)
Charges liées à la Collecte (avec prise en compte du remboursement des indemnités journalières pour 1 497.13 €)	766 941 €	135,72 €	26,26 €	Redevances Spéciales	Professionnels / structures diverses / Mairies	100 921€
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	536 395 €	94,92 €	18,37 €			
Adhésion SIVERT 	25 391 €	4,49 €	0,87 €	Divers		
				Péréquation liée au transport des OM	SIVERT Est Anjou	
				Remboursement sinistre,	GROUPAMA Ass.	15 987 €
				Redevances d'enlèvement particuliers, etc	Conseil Général	2 000.66 €
TOTAL DES DEPENSES	1 328 726 €	235,13 €	45,50 €	TOTAL DES RECETTES		118 909 €



Un coût net en faible diminution - 1,54 % par rapport à 2014, contribue à faire baisser légèrement le coût habitant en 2015.



Coût Net (dépenses-recettes)	1 209 818 € TTC	41,43 €/habitant (29203 habitants 2015)	214,09 €/tonne (5651 T collectées)
---------------------------------	------------------------	--	---------------------------------------

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

Année 2013	Année 2014	Année 2015
42,12 €	42,07 €	41,43 €

DECHETS RECYCLABLES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte sélective

La collecte sélective comprend l'ensemble des déchets des ménages, qui sont recyclables.

Les trois flux EMBALLAGES, JOURNAUX-REVUES & VERRE MENAGER, sont collectés au sein de 88 Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) aménagés sur l'intégralité du territoire du Syndicat et 10 P.A.V. sur le secteur privé, représentant 317 colonnes : 314 aériennes et 3 semi-enterrées.

La collecte des colonnes est effectuée en régie, depuis 2011, par le personnel du Syndicat, à l'aide de deux camions grue à benne déposable. Deux agents permanents assurent cette mission chaque semaine et selon un cycle de travail de 2 x 7 heures.

Les circuits de collecte sont définis en fonction du taux de remplissage de chaque Point d'Apport Volontaire d'une part, et de la situation géographique des P.A.V, d'autre part.

Il est à noter que ce planning est ajusté chaque semaine en fonction de la fréquentation et des taux de remplissage des colonnes.



Une collecte des cartons (gros de magasins) est également organisée auprès des professionnels qui le souhaitent dans le cadre d'une redevance spéciale émise en fonction de la quantité présentée à la collecte. Cette collecte a lieu les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis de chaque mois. En 2015, 59,46 tonnes de cartons ont été collectées.

Evolution des tonnages collectés PAV

Tableau de collecte durant les 6 dernières années

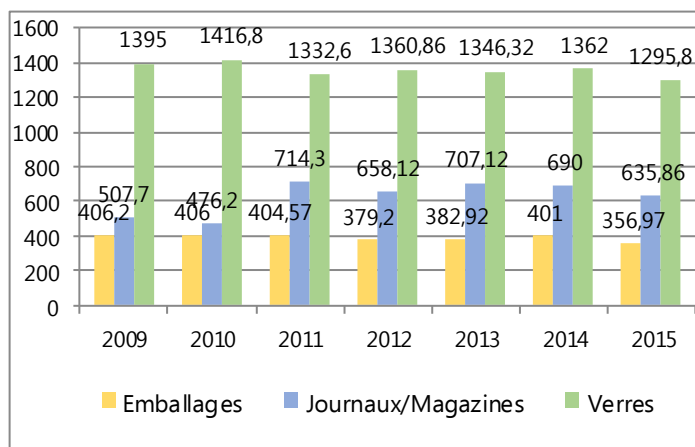
EVOLUTION ET RATIOS DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE

Année		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population		28347	28729	29026	29125	29204	29203
Emballages *	tonnage collecté	406	404,57	379,22	383,52	401,36	356,97
PAV	ratio (kg/hab/an)	14,32	14,08	13,06	13,17	13,74	12,22
Papiers	tonnage collecté	476	714,3	658,12	707,12	689,98	635,86
PAV	ratio (kg/hab/an)	16,79	24,86	22,67	24,28	23,63	21,77
Verres ménagers	tonnage collecté	1417	1332,6	1360,86	1346,32	1361,54	1295,8
PAV	ratio (kg/hab/an)	49,99	46,39	46,88	46,23	46,62	44,37

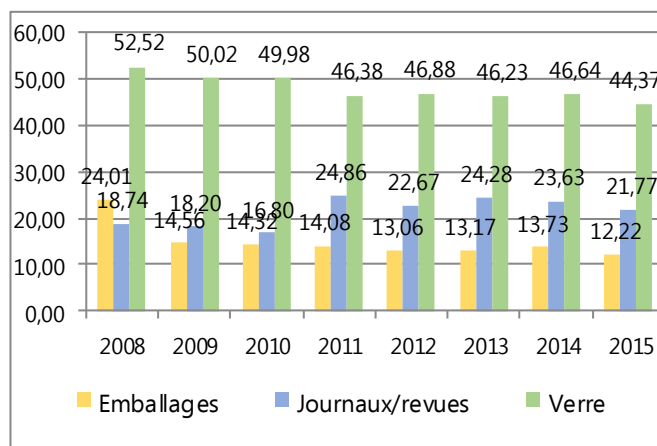
* Les emballages comprennent les métaux ferreux et non ferreux ainsi que les ELA (Emballages Liquides Alimentaires : briques alimentaires) et les EMR (Emballages Ménagers Recyclables : cartonnets)

DECHETS RECYCLABLES

Evolution des tonnages collectés



Evolution des ratios en kg/habitant



COMMENTAIRE

On constate une faible diminution des tonnages collectés au sein des Points d'Apport Volontaire puisque 2 348 tonnes ont été collectées contre 2 518 tonnes en 2014, soit une baisse de 6.74 %

Le tonnage du verre ménager est en légère baisse (- 66 tonnes). Sur l'année 2015, 9 colonnes supplémentaires ont été mise en place, soit sur des Points d'apport Volontaire existants très fréquentés afin d'éviter les débordements, soit au sein de structures ou professionnels et ce, afin de supprimer totalement la collecte du verre effectuée occasionnellement ou à la demande, à l'aide d'une benne à ordures ménagères.

Les tonnages emballages sont également en baisse (- 44 tonnes). En effet, au regard des caractérisations effectuées au sein des ordures ménagères collectées durant cette année, on note la présence de près de 20 % d'emballages.

Une communication active ayant pour objectif de sensibiliser sur les impacts financiers liés à cette insuffisance de tri doit être envisagée rapidement en organisant des campagnes de contrôle du contenu des ordures ménagères présentées à la collecte.

Les tonnages de papiers ménagers s'affichent à la baisse cette année (-54 tonnes). Une diminution expliquée par un contexte économique qui privilégie les technologies modernes et qui entraîne une baisse de la consommation de papier, au niveau national d'au moins 5 %.

Un autre facteur peut contribuer à cette baisse des tonnages sur le territoire du Syndicat. Il s'agit des démarches de collecte de papiers auprès de prestataires privés, mises en œuvre par les écoles ou Associations de parents d'élèves au profit d'actions pédagogiques.

B - Le tri et le recyclage

Les Emballages ménagers

Les Emballages ménagers sont collectés, en régie avant d'être acheminés vers le centre de tri de Performance Environnement à Dampierre sur Loire (49) avec lequel le Syndicat s'est engagé dans le cadre d'un contrat de prestation de tri et conditionnement signé pour 3 années jusqu'au 30 juin 2017. Le coût de la prestation de tri est facturée 260 € HT/tonne sortante au sein du Centre de tri.

L'étape de tri est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants. Séparés par flux, les déchets valorisables sont ensuite compressés et mis en balles pour être expédiés vers des recycleurs.

En fonction de la matière, ces déchets sont recyclés pour devenir de nouveaux produits ou de nouveaux emballages, économisant ainsi de la matière première vierge, de l'eau et de l'énergie.

Les Journaux Revues Magazines

A l'issue de la collecte, les Journaux Revues et Magazines sont acheminés vers le centre de transfert de Benais avant d'être transférés, en régie, sur le site du centre de tri de Tiercé (Brangeon) qui se chargera d'en effectuer le transfert pour le compte d'UPM KUMENE—CHAPELLE DARBLAIS à Grande Couronne (76) - repreneur désigné par contrat jusqu'au 31 mars 2017. Le coût de tri est validé à 20 €/tonne et celui de la reprise à 95 €/tonne. La participation financière à la reprise des papiers est égale à 75 €/tonne, négociées sur toute la durée du contrat.

DECHETS RECYCLABLES

Le verre ménager

Après collecte, en régie, le verre est repris par Saint Gobain Emballages par l'intermédiaire du transporteur TJB basé à Allonnes qui oriente le verre vers la plateforme d'exploitation de Rozet St Albin (02), d'Andrezieux Bouthéon (42) ou de Cognac (16) où il sera recyclé à 100% et à l'infini. Le contrat signé avec TJB a pris effet au 01/01/2015, et est renouvelable par tacite reconduction pour 1 an. Le coût du chargement est facturé au Syndicat à raison de 8.40 € HT/tonne.

C - La valorisation

Tous les tonnages triés sont dirigés vers leurs filières de valorisation respective désignées dans le cadre du contrat Barème E d'Eco-Emballages.

Matières	Prestataires - Centre de tri	Repreneurs
Acier		 
Aluminium		
Briques Alimentaires		
Cartons/Cartonnettes		
Flaconnages Plastiques		
Journaux/Magazines		
Verre Ménager		

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année 2015, en tenant compte des stocks non triés présent au 31 décembre. Sont pris en considération les tonnages collectés en Point d'Apport Volontaire, la collecte des cartons des professionnels ainsi que les cartons déposés en déchèteries.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte* du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre.

Bilan des tonnages valorisés

	2011	Ratio	2012	Ratio	2013	Ratio	2014	Ratio	2015	Ratio
Verre	1326,13	46,16	1335,26	46,00	1330,62	45,69	1347,25	46,13	947,68	32,45
Papiers	644,88	22,45	690,56	23,79	661,76	22,72	669,42	22,92	600,98	20,58
Acier	16,29	0,57	50,35	1,73	41,30	1,42	43,44	1,49	28,45	0,97
Aluminium	1,38	0,05	2,28	0,08	1,57	0,05	3,52	0,12	3,55	0,12
ELA	24,1	0,84	20,32	0,70	5,94	0,20	21,42	0,73	41,34	1,42
EMR	173,87	6,05	143,475	4,94	130,23	4,47	386,14	13,22	136,46	4,67
Plastiques	103,86	3,62	101,58	3,50	90,68	3,11	119,89	4,11	105,07	3,60
Total	2290,52	79,73	2343,83	80,75	2262,10	77,67	2591,08	88,96	1863,53	63,98

* Perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

Les refus de tri

Ils correspondent aux indésirables (erreurs de tri) présents au sein des différents flux collectés. En 2015, sur les 638.79 tonnes entrantes au centre de tri, comprenant les emballages, les cartons de la collecte sélective et les cartons déposés en déchèteries, 53 tonnes de refus ont été comptabilisées, représentant un peu plus de 8 %.

Une stagnation par rapport à 2014, qui comptait 54 tonnes de refus pour 648.66 tonnes entrantes soit 8.32 %.

Précisons que le verre ménager est valorisé à l'infini et qu'aucun refus n'est observé concernant les journaux/revues.

DECHETS RECYCLABLES

Ces refus, mis en balles par le centre de tri ont été redirigés vers le centre de transfert de Benais avant d'être acheminés vers l'unité de valorisation énergétique de Lasse, engendrant un coût supplémentaire de gestion.



Précisons que ces tonnages de refus ne prennent pas en considération les tonnages de Journaux/Revue et Magazines récupérés lors du tri des emballages et qui normalement devraient être considérés en refus. En 2015, 4 tonnes de papier ont été mises en balles par le centre de tri avant d'être récupérées par le Syndicat qui les a redirigé vers le repreneur UPM.

Pour information, 4.20 tonnes de papier qui ont été récupérées par le Centre de tri en 2014. Une légère diminution qui doit être maintenue par la mise en œuvre de caissettes papier au sein de toutes les mairies et écoles du territoire, mais également au rappel des consignes de tri papier lors de la communication effectuées en porte à porte.

2) ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Les dépenses réalisées au titre de la collecte des recyclables, pour l'année 2015, se sont élevées à la somme de 315 798 € contre 331 169 € en 2014. Une diminution due à l'arrivée du nouveau porteur en mars 2015 qui a réduit les dépenses en matière d'entretien.

B - Le traitement et le transfert

Le coût de traitement des différents flux s'est élevé à 89 910 € (contre 84 267 € en 2014) répartis comme suit :

- . traitement des cartons 1 832,17 €
- . tri et mise en balles des Emballages 80 500,13 €
- . transport du verre ménager 7 577,72 €

78 055 euros ont été consacrés aux différents transferts à destination des filières de recyclage (contre 84 515 € en 2014). Une économie rendue possible en partie grâce aux chargements optimisés du fait de la possibilité de pouvoir

transporter 44 tonnes au lieu de 40 tonnes, ce qui réduit les rotations.

3) ASPECTS CONTRACTUELS - ECO ORGANISMES

◆ Eco-Emballages

Un contrat entre le SMIPE et Eco-Emballages (signé le 19 octobre 2011) précise entre autres les conditions de soutien financier en rapport avec la collecte sélective des emballages ménagers (soutien à la tonne triée, soutien aux actions de communication...). Au titre de l'année 2015, le Syndicat a bénéficié de 251 795,79 euros émanant d'Eco Emballages en 2015, contre 287 465,40 en 2014. Une dotation en baisse chaque année depuis la signature du contrat barème E. Il convient de préciser que les soutiens sont versés avec une année de retard. Le versement 2015 correspond aux soutiens à la valorisation basés sur les tonnages valorisés 2014 en baisse par rapport à 2013.



◆ Eco-Folio

Les soutiens Eco-Folio sont basés sur la mise sur le marché d'imprimés gratuits, en rapport avec le territoire concerné par la collecte.



Au titre de l'année 2015, le Syndicat a bénéficié d'un soutien financier de 27 417,08 euros.

DECHETS RECYCLABLES

Les recettes filières

Concernent les recettes versées par les filières de recyclage suite à la re-vente des matériaux :

- Reprise des flaconnages plastiques (VALORPLAST) : 30 057,50 €
- Reprise du verre ménager (Verreries de St GOBAIN) : 32 125,88 €
- Reprise des cartons (SMURFIT KAPPA) : 24 590,39 €
- Reprise des Journaux Revues Magazines (UPM) : 45 667,87 €



Synthèse coût du service RECYCLABLES (données résultant du CA 2015)

Dépenses et nature de la prestation	Montant TTC (résultant du CA 2015)	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes ou Soutien financiers	Montant TTC (résultant du CA 2015)
Charges liées à la Collecte avec prise en compte du remboursement des indemnités journalières pour 15 953,00 €)	315 797,92 €	134,49 €	10,81 €	Recettes filières	132 441,64 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	167 965,33 €	71,53 €	5,75 €	Redevances spéciales	8 174,97 €
				Soutiens ECO EMBALLAGES / ECO FOLIO	310 007,37 €
TOTAL DES DEPENSES	483 763,25 €	206,02€	16,57€	TOTAL DES RECETTES	450 623,98 €

Une diminution du coût du service engendré par des recettes supérieures par rapport à 2014 (+ 13 384 €) liées par un coût de rachat matière un peu plus élevé que 2014 (Cartons et papiers notamment)

Concernant les soutiens Eco Emballages, il convient de préciser que compte tenu des délais de déclaration et de versement, les recettes enregistrées sont, pour partie, décalées d'une année par rapport à l'année concernée. Ainsi, les acomptes versés en 2015 sont calculés sur la base de ceux versés en 2014 avec une régularisation (en fonction des tonnages valorisés 2015) qui sera effective en septembre 2016.

Il reste primordial de sensibiliser au tri des emballages afin de faire en sorte que les tonnages collectés et donc valorisés, soit en constante augmentation ; le seul objectif à atteindre pour réduire la participation des habitants.



Coût Net	33 139,27 € TTC	1,13 €/habitant	14,11 €/tonne
(dépenses-recettes)		(29203 habitants 2015)	(2348T collectées)

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

Année 2013	Année 2014	Année 2015
0,84 €	1,69 €	1,13 €

DECHETERIES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités d'exploitation

Le SMIPE assure en régie l'exploitation des 5 déchetteries situées sur son territoire avec 3 agents affectés au gardiennage.

Le Syndicat est chargé de la mise à disposition et de l'enlèvement des caissons ainsi que du traitement des déchets réceptionnés.

Toutes les déchetteries sont accessibles aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, commerçants, agriculteurs (professionnels) installés et/ou qui exercent leur activité sur l'une des 22 communes que couvrent le Syndicat.

Conditions d'accès

Depuis le 1er janvier 2015, les déchetteries sont accessibles uniquement lorsque les administrés et les entreprises sont munis d'une vignette, qu'ils peuvent se procurer en se présentant au sein des bureaux administratifs à Bourgueil, avec un justificatif de domicile et la carte grise de leur véhicule. Ou bien en faisant la demande par e-mail ou courrier



Depuis le 1^{er} juin 2015, l'accès pour les professionnels est payant. L'accès peut se faire selon 3 modalités

Sur le site de la déchèterie de Benais à l'aide d'un badge et selon les déchets et les tarifs suivants :

Type de déchet	Tarif à la tonne TTC
GRAVATS (tous types)	5 €
ENCOMBRANTS/PLACOPLATRE	65 €
DECHETS VERTS & BOIS brut	10 €
DECHETS TOXIQUES (peintures/solvants et autres)	1.20 €/kg

Les professionnels peuvent également déposer leur déchets sur les 4 autres déchetteries à l'aide d'une carte pré-payée selon les tarifs suivants :

Type de déchet	Tarif 5 passages	Tarif 10 passages
GRAVATS	80 € (soit 16 €/passage)	150 € (soit 15 €/passage)
ENCOMBRANTS/ PLACOPLATRE	240 € (soit 48 €/passage)	450 € (soit 45 €/passage)
DECHETS VERTS et BOIS brut	50 € (soit 10 €/passage)	90 € (soit 9 €/passage)

Les professionnels hors territoire peuvent également accéder

à la déchèterie de Benais uniquement et selon les tarifs suivants :

Type de déchet	Tarif à la tonne TTC
GRAVATS (tous types)	18 €
ENCOMBRANTS/PLACOPLATRE	160 €
DECHETS VERTS et BOIS brut	40 €
DECHETS TOXIQUES (peintures/solvants et autres)	2.4 €/Kg

Pour rappel :

Les déchets acceptés gratuitement en déchetteries sont les CARTONS – METAUX FERREUX – BATTERIES – JOURNAUX MAGAZINES – EMBALLAGES MENAGERS – VERRE MENAGERS – et autres piles, néons, cartouches encre, huiles, mobiliers, radiographies, déchets électriques.

La fréquentation

La fréquentation pour 2015 a été enregistrée à 34 711 passages contre 34 802 comptabilisés en 2014 ; des données communiquées par les agents affectés au gardiennage, exception faite de la déchetterie de Bourgueil dotée d'une boucle de comptage.

Location de caissons aux particuliers

La mise à disposition ponctuelle s'effectue à l'encontre des administrés pour répondre à un besoin ponctuel pour le transport de leur déchets verts ou gravats par exemple, ne disposant pas de véhicule adéquat et contraints à faire plusieurs tours en déchèterie.



Cette prestation, comprend le dépôt du caisson de 35m³, son enlèvement après chargement et l'acheminement du caisson sur le site d'exploitation de Benais, par les services.

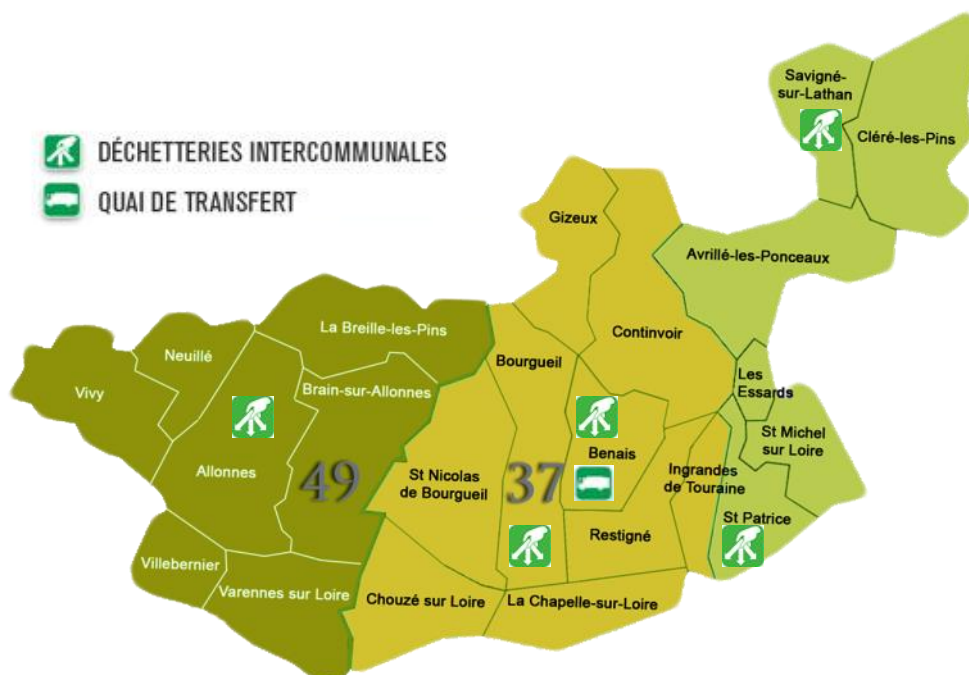
La prestation validée depuis le 6/12/2007 était de 60€, elle a été actualisée en septembre à 83€. En 2015, 24 caissons ont été livrés.

Collecte des encombrants en porte à porte

Une fois par trimestre et sur inscription uniquement, les administrés peuvent demander gratuitement une collecte de leurs encombrants à leur domicile.

DECHETERIES

Localisation et horaires des 5 déchèteries



PERIODE HIVERNALE : 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL

DÉCHÈTERIE D'ALLONNES

Lundi & Jeudi : 9h00-12h00
Mardi & Mercredi : 14h00-17h30
Samedi : 9h00-13h00

DÉCHÈTERIE DE BOURGUEIL

Lundi & Jeudi : 14h00-17h30
Mardi & Mercredi : 9h00-12h00
Samedi : 9h00-13h00

DÉCHÈTERIE DE BENAIS

Lundi à Samedi : 6h30-12h00

DÉCHÈTERIE DE SAINT PATRICE

Lundi : 9h00-12h00
Mercredi : 14h00-16h30
Samedi : 9h00-13h00

DÉCHÈTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN

Lundi : 14h00-16h30
Mercredi : 9h00-12h00
Samedi : 9h00-13h00

PERIODE ESTIVALE : 15 AVRIL AU 14 OCTOBRE

DÉCHÈTERIE D'ALLONNES

Lundi & Jeudi : 9h00-12h00
Mardi & Mercredi : 14h00-17h30
Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-17h30

DÉCHÈTERIE DE BOURGUEIL

Lundi & Jeudi : 14h00-17h30
Mardi & Mercredi : 9h00-12h00
Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-17h30

DÉCHÈTERIE DE BENAIS

Lundi à Samedi : 6h30-12h00

DÉCHÈTERIE DE SAINT PATRICE

Lundi : 9h00-12h00
Mercredi : 14h00-16h30
Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-16h30

DÉCHÈTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN

Lundi : 14h00-16h30
Mercredi : 9h00-12h00
Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-16h30

DECHETERIES

B — Les tonnages réceptionnés

5 755 tonnes de déchets ont été déposés en déchetterie durant cette année 2015, soit une diminution de 29 % par rapport à l'année 2014, portant ainsi le ratio habitant à 197 kg contre 252 kg en 2014. Trois flux sont impactés par une baisse des tonnages :

. **Les déchets verts** (-545 T) consécutivement à la mise en place de l'accès payant au niveau des professionnels qui a engendré une baisse de la fréquentation des déchèteries.

. **Les encombrants ou tout-venants** (-378 T). Depuis le 20 octobre, une convention a été signée avec Eco mobilier, en vue de détourner une partie des tonnages voués à l'incinération en récupérant à part le mobilier hors d'usage. En 2015, 69 tonnes de mobilier ont été confiées à Véolia chargé du recyclage.

Les effets de cette démarche devraient se faire sentir da-

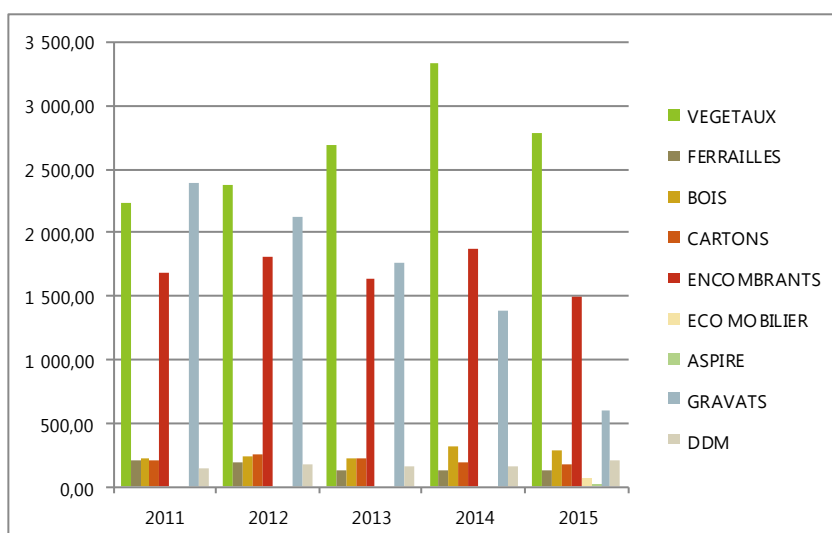
vantage en 2016 avec la mise en place d'un deuxième caisson sur la déchèterie de Benais. Concernant la démarche de réemploi gérée par l'Association ASPIRE, 6.84 tonnes d'objets ont été récupérés à Benais et 3.820 ont été récupérés à Bourgueil.

. **Les gravats** (-775 T) Une baisse qui peut s'expliquer par le fait que les particuliers ont la possibilité d'acheminer directement sur la plateforme de Moreau à Bourgueil si ils le souhaitent et également par la mise en place de l'accès payant au niveau des professionnels qui a participé à la baisse de la fréquentation des déchèteries.

Evolution des tonnages collectés, toutes déchèteries confondues

Type de déchets	2011	Kg/hab 2011	2012	Kg/hab 2012	2013	Kg/hab 2013	2014	Kg/hab 2014	2015	Kg/hab 2015
VEGETAUX	2 235,80	77,8	2 370,58	81,67	2691,19	92,4	3332,36	114,11	2786,82	95,43
FERRAILLES	200,7	7	184,56	6,36	126,68	4,35	127,34	4,36	128,17	4,39
BOIS (non peint)	226,8	7,9	233,14	8,03	226,62	7,78	308,42	10,56	280,42	9,60
CARTONS (grand format)	205,3	7,2	246,45	8,49	227,5	7,81	182,32	6,24	181,34	6,21
ENCOMBRANTS	1 688,70	58,8	1 815,89	62,56	1645	56,48	1875,98	64,24	1498,3	51,31
ECO MOBILIER									68,65	2,35
ASPIRE									10,66	0,37
GRAVATS & PLACO	2 400,00	83,5	2 124,65	73,2	1757,3	60,34	1379,3	47,23	604,58	20,70
DDM	148,56	5,05	167,3	5,76	156,88	5,39	163,07	5,58	196,57	6,73
Total	7 105,86	247,25	7 142,57	246,07	6831,17	234,55	7368,79	252,32	5755,51	197,09
Évolutions	18,38%		0,51%		-4,36		7,87		-21,89	

Evolution des différents flux réceptionnés



DECHETERIES

C - Les Filières de valorisation



VALORISATION ORGANIQUE



VALORISATION ENERGETIQUE



STOCKAGE ET REMBLAI



VALORISATION MATIERE



RÉEMPLOI

Déchets Dangereux des Ménages (DDM)






FILIERES SPECIFIQUES



DECHETERIES

E - Les Filières de recyclage

PRESTATAIRES

MATIERES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES	
Cartons	Valorisation Matière	 PERFORMANCE environnement	(Dpt 49)
Déchets Verts	Valorisation Organique	 Loire COMPOST Environnement	(Dpt 49)
Encombrants	Valorisation Energétique	 Sivert	(Dpt 49)
Ferraille	Valorisation Matière	 ROMI Recyclage	(Dpt 49)
Bois	Valorisation Matière	 Loire COMPOST Environnement	(Dpt 49)
Gravats	Valorisation en remblai	 ETS MOREAU	(Dpt 37)
Batteries	Traitement Spécifique	 ROMI Recyclage	(Dpt 41)
D3E	Traitement Spécifique	 Eco-systèmes	(Dpt 37)
Peintures/Solvants	Traitement Spécifique	 astrhul déchets industriels	(Dpt 49)
Néons	Traitement Spécifique	 recylum région de la Loire	(Dpt 28)
Cartouches d'encre	Traitement Spécifique	 collectors	(Dpt 69)
Piles	Traitement Spécifique	 Corepile CENTRE DE RECYCLAGE DES PILES ET ACCUMULATEURS	(Dpt 44)
Huiles Minérales	Traitement Spécifique	 CHIMIREC	(Dpt 86)
Huiles Végétales	Traitement Spécifique	 Ecogas et Valoléique Canton et valorisation des huiles de cuisson Depuis septembre 2015	(Dpt 44)
Radiographies	Traitement Spécifique	 PHARMACIENS SANS FRONTIÈRES	(Dpt 85)
Pneus	Traitement Spécifique	 ALIAPUR	(Dpt 69)

DECHETERIES

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - L'exploitation

Pour cette année 2015, les dépenses liées à l'exploitation des déchetteries se sont élevées à la somme de 307 380,00 € contre 289 305,40 € en 2014, soit une augmentation de 5,88 %.

B - Le traitement et les transferts

Le coût de traitement des différents flux réceptionnés s'est élevé à 219 847 €, contre 233 124,21 € en 2014.

• Encombrants	143 646,91 €
• Déchets verts	29 209,08 €
• Bois non peint	6 648,77 €
• Cartons	4 672,04 €
• Déchets Ménagers Spéciaux (<i>peintures</i>)	13 234,38 €
• DASRI (<i>piquants/coupants</i>)	190,54 €
• Gravats	2 088,92 €
• Placoplatre	2 064,43 €

Les transferts

1 826 caissons ont été transportés en 2015 contre 1 822 en 2014, ce qui a représenté une dépense totale de 202 086,17 € en 2015 contre 195 594,23 € en 2014.

Bien que les tonnages à transporter aient diminuer, le nombre de rotations est stable, laissant présager d'un manque d'optimisation renforcé également par le vidage systématique de tous les caissons le vendredi afin de libérer un maximum d'espace pour les dépôts du samedi.

Aspects contractuels – Eco-organismes

◆ Compensation OCAD3E

Liée à la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, la compensation financière 2015 s'est élevée à 10 200,08 €

C - La revente des matériaux

Les recettes liées à la revente de matériaux réceptionnés en déchetteries, se déclinent ainsi :

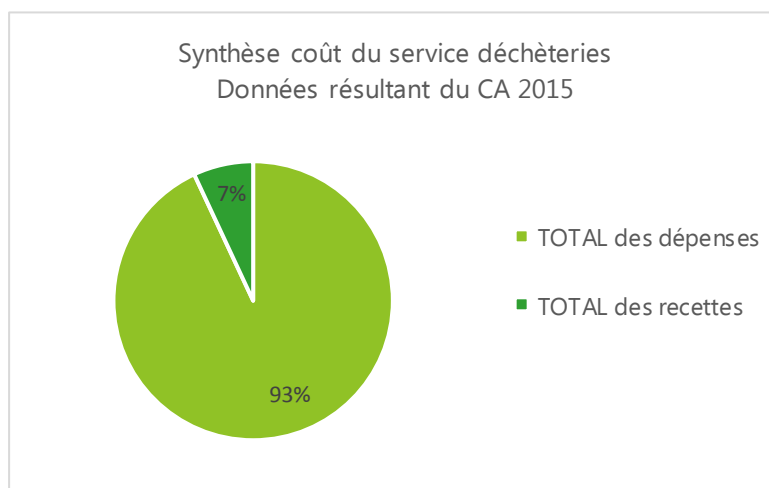
- Reprise métaux ferreux & batteries : 17 278,14 €
- Reprise des cartons : 11 437,39 €
- Reprise de broyat de bois non peint : 2 942,30 €

DECHETERIES

Synthèse coût du service DECHETERIES (données résultant du CA 2015)

Dépenses	Montant TTC	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes et/ou Soutiens financiers	Montant TTC
Charges liées à l'exploitation	307 380,05 €	53,26 €	10,53 €	Ventes des matériaux	39 534,75 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	421 933,43 €	73,10 €	14,45 €	Compensation OCAD3E	10 200,08 €
Charges complémentaires Adhésion SIVERT + composteurs	18 726,78 €	3,24 €	0,64 €	Travaux en régie Péréquation, vente composteurs et location caisson	1 377,16 € 6 030,13 €
TOTAL DEPENSES	748 040,26 €	129,60 €	25,62 €	TOTAL DES RECETTES	57 142,12 €

Malgré une baisse des volumes apportés en déchèterie le coût habitant augmente. Cette année les coûts d'exploitation restent en augmentation car ce service demande de nombreux frais. Les dépenses ont augmenté et les recettes sont en augmentation également du fait de la mise en place de la régie en 2015.



Coût Net (dépenses-recettes)	690 898.14 € TTC	23.66 €/habitant (29203 habitants 2015)	120,05 €/tonne (5 755 T collectées)
---------------------------------	-------------------------	--	--

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015
22,51€	22,63€	23,66 €

COMMUNICATION PREVENTION

ACCUEIL PHYSIQUE et TELEPHONIQUE

L'accueil au sein des bureaux administratifs de Bourgueil, s'effectue tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, les deux agents de l'équipe renseignent les habitants sur les services (consignes de tri, ventes de composteurs, horaires des déchèteries, etc.), enregistrent et traitent les demandes d'intervention (livraison de bacs, collecte d'encombrants sur rendez-vous...) ou les signalements d'anomalies de collecte et gèrent les inscriptions aux animations ou aux visites de sites.

Quant au standard téléphonique, il est ouvert uniquement du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

SUIVI DE COLLECTE

Lancé en septembre, un suivi de collecte sur chaque commune a été engagé de façon aléatoire, par le Syndicat. Un agent en amont de la collecte ouvre les sacs ou les bacs et peut les refuser à la collecte s'il estime que les déchets sont non conformes à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles. Avant toute action de contrôle, un article paraît dans la presse et une information est envoyée auprès des Mairies.

Un suivi particulièrement important et utile afin de faire diminuer le volume des ordures ménagères résiduelles en hausse de plus de 3% en 2014. Lorsque l'on sait que plus de 30% du contenu des sacs ou des bacs contiennent du verre ménager ainsi que des métaux ferreux et non ferreux (acier et alu). Ces contrôles collectes ont pour seul objectif de sensibiliser les usagers au tri afin d'éviter les erreurs qui coûtent cher.



COMMUNICATION EN PORTE A PORTE

Une équipe d'ambassadeurs de tri a pour mission de rencontrer les usagers à leur domicile dans le cadre de l'opération dite de "communication en porte à porte". Cette démarche est l'occasion de transmettre des informations sur l'organisation des collectes et les consignes de tri et de diffuser l'autocollant stop pub. Les ambassadeurs remettent également aux foyers visités un guide de tri.

LE COMPOSTAGE

Comme chaque Printemps, une opération de distribution des composteurs a été organisée. Cette année, il a été vendu 81 composteurs en PEHD et 100 en bois, soit un total de 181 composteurs.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

L'année 2015, a été riche en nouvelles interventions scolaires proposées à toutes les écoles élémentaires du territoire :

La fabrique de papier recyclé, par petits groupes de 3 - 4 enfants, ils apprennent à recycler du papier journal. Les notions de tri, recyclage et réemploi sont abordées.

Le Compostage : Cette intervention permet d'initier les enfants à la technique du compostage, apprendre les bons ou les mauvais gestes et faire découvrir la notion de biodégradabilité. Grâce à différents supports (diaporamas, vidéos). Ils sont ensuite invités à participer à 4 ateliers pour parfaire leurs connaissances sur le sujet.

Le Gaspillage Alimentaire : A l'aide d'un diaporama et de vidéo les élèves sont sensibilisés au gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets. Un jeu sur les fruits et légumes de saison est proposé ainsi qu'un débat sur les fruits et les légumes moches. En fin de séance 2 équipes s'affrontent lors d'un quiz et



COMMUNICATION PREVENTION

repartent avec un calendrier de fruits et de légumes de saison à coller sur le frigo.

Les Ateliers autour des sens est une intervention uniquement destinée aux classes de Petites, Moyennes et Grandes sections de maternelle. Par l'intermédiaire d'un conte et de différents ateliers autour des sens, les enfants découvrent les matières et les notions de tri et recyclage.

Ces animations auront permis de sensibiliser 627 élèves et 26 adultes au tri durant l'année 2015.

COLLECTE DE PAPIERS AU PROFIT DES ECOLES

Le Syndicat se propose de mettre à disposition 3 colonnes destinées à la collecte des journaux-magazines sur une période de 2 semaines maximum par école et de reverser une subvention d'un montant de 35€ par tonne collectée.

Ce montant correspond au soutien attribué au Syndicat par Eco-Folio, dans le cadre de la valorisation de matière première. Il faut savoir qu'une colonne pleine équivaut en moyenne à 1 tonne de papiers.

Pendant ces 15 jours, il est possible d'effectuer une relève en milieu de semaine sur simple appel de l'école et ainsi de totaliser une collecte de 6 à 8 tonnes de papiers.

Les objectifs sont pédagogiques et intègrent la notion de développement durable

Le contenu de ces colonnes est pesé sur place par les agents en charge de la collecte. Le peson indique le tonnage collecté (220kg sont déduits de chaque pesée ; poids correspondant à la tare)

Cet élan de générosité provoqué par ce type d'action a pour objectif de sensibiliser petits et grands à poursuivre cette action de tri tout au long de l'année, afin que les matières premières soient recyclées au maximum et ainsi éviter la dégradation des forêts.



Points Tri

Depuis 2 années consécutives, le Syndicat équipe les manifestations locales des 22 Communes avec des Points Tri composés de 3 colonnes de tri ainsi que des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles et d'une banderole. Cette communication permet d'informer et de sensibiliser tous les acteurs présents, aux consignes de tri

Evènementiel

Fête de la nature - juin 2015

Comme chaque année, le SMIPE était présent à la fête de la Nature de Bourgueil en juin. Une vente composteurs individuels avec des informations sur le compostage individuel a été organisée. Trois composteurs bois et deux composteurs PEHD ont été vendus.

COMMUNICATION PREVENTION

Pour animer le stand et attirer le plus grand nombre, deux jeux ont été présentés :

L'éco-roue : Chaque participant devait tourner la roue 3 fois. A chaque thème une question adaptée selon l'âge de l'enfant. Si le participant répond juste aux trois questions il gagne un lot.

Les boîtes à coucou : Jeu présenté pour les classes de maternelle en animations scolaires. Les enfants secouent une boîte et tentent de deviner par le poids et le son, de quel déchet il s'agit. Il place ensuite l'image correspondante devant le carton.

Lors de cette journée, nous avons recensé environ 143 enfants et adultes, intéressés par les animations ou les informations de notre stand.



[La Foire de la Ste Fleur à Savigné sur Lathan - octobre 2015](#)

Nous étions également présents sur la Foire de la Ste Fleur à Savigné sur Lathan, les mêmes éléments que pour la fête de la Nature, étaient proposés.



[La semaine de réduction des déchets organisée par l'ADEME - du 21 au 29 novembre 2015](#)

Dans le cadre de cette semaine, un stand a été présenté sur le marché de Bourgueil. Cette année, le SMIPE a retenu le thème du réemploi. Ainsi le service communication a fabriqué plusieurs objets à partir de déchets voués à être jetés ; notamment un bain de soleil en palettes, un fauteuil en bois, une caisse à pomme transformée en caisse à jouets, des vieux jeans retravaillés en sacs ou vêtements, des pots transformés en bougeoirs ... Ainsi que de nombreux visuels pour repartir avec plein d'idées sur la réutilisation.



Une visite du Centre de tri avec les élus locaux a également eu lieu cette même semaine.

DOCUMENTS RÉALISÉS



LE GUIDE DU RECYCLAGE DES DÉCHETS

Support central d'information, le guide tri 2015 a fait peau neuve. A destination du grand public, il recense quantité d'informations pratiques utiles au quotidien : consignes de tri, liste des déchèteries, horaires, etc. Distribué lors d'opérations de communication en porte-à-porte ou du suivi de collecte, il est à disposition de chacun au sein du service administratif du SMIPE, dans les mairies et divers lieux publics.

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

De nouvelles consignes de tri en déchèteries ont été instaurées, notamment pour la collecte des pneumatiques depuis le 1er janvier 2015.

Collecte des pneumatiques

Nouveau en déchèteries à compter du 1/1/2015

Nous acceptons les pneumatiques usagés et déjantés provenant de véhicule léger :

- Véhicule de tourisme
- 4x4
- Camionnettes
- 2 roues (vélos, motos, scooters, trial)

Nous n'acceptons pas les pneumatiques usagés de :

- Poids lourds
- Pneus agricoles
- Pneus issus de l'ensilage

Attention : les apports seront limités à 4 pneumatiques par usager

INDICATEURS FINANCIERS

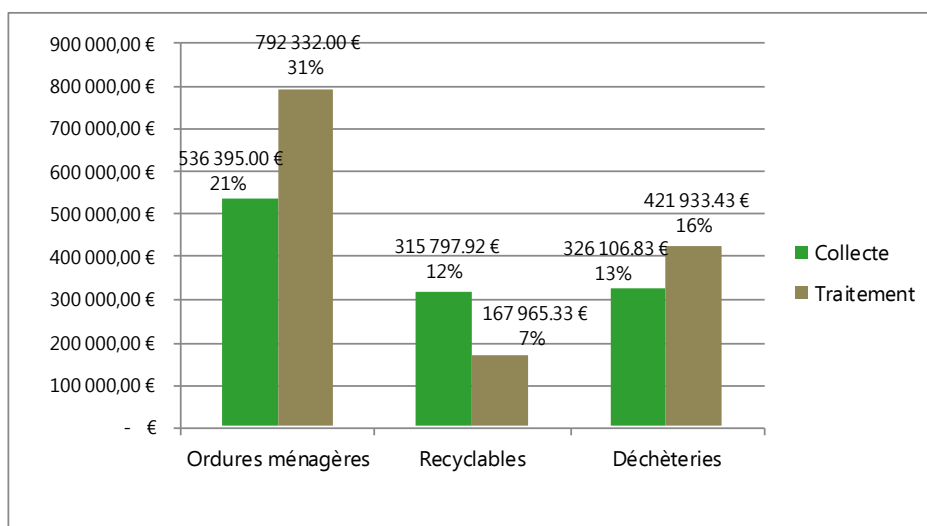
A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (chiffres en € TTC issus du CA 2014)

• Les dépenses

En 2015, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 551 231 € (sont pris en considération les remboursements de rémunération constatés régulièrement en recettes de fonctionnement) et se sont réparties comme suit :

Charges à caractère général (carburant, maintenance des véhicules, prestations de traitement),....	1 293 760,43 €
Charges de personnel	903 262,65 €
Autres charges de gestion courante (Indemnités élus et contributions organismes)	72 112,79 €
Charges financières (Intérêts emprunt)	52 578,14 €
Dotations aux amortissements	246 967,34 €

La répartition des dépenses par service

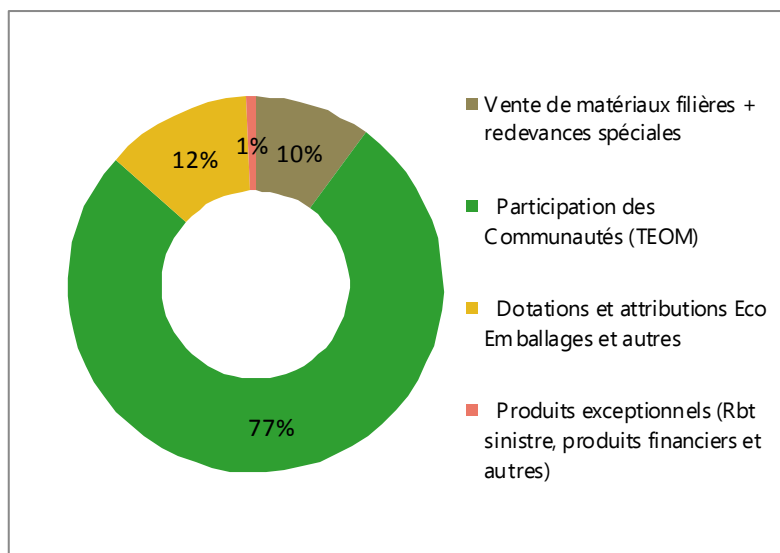


On constate très nettement que le poste de dépense le plus important reste celui des ordures ménagères résiduelles puisque près de 53 % des charges de fonctionnement sont consacrées au service.

• Les recettes

Les recettes de fonctionnement du Syndicat ont atteint 2 610 529 € en 2015 (déduction faite des remboursements de rémunération considérés en dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessus).

Vente de matériaux filières + redevances spéciales	261 271,18 €
Participation des Communautés (TEOM)	2 000 620,00 €
Dotations et attributions Eco Emballages et autres	326 051,45 €
Produits exceptionnels (Rbt sinistre, produits financiers et autres)	22 586,16 €



INDICATEURS FINANCIERS

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2015)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2015 se sont élevées à 478 750 €. En dehors du remboursement du capital, les dépenses d'investissement ont été affectées aux programmes suivants :

- * L'acquisition d'un nouveau porteur pour le levage des colonnes.
- * La construction d'un hangar pour remiser le nouveau porteur
- * La suppression de la fosse à verre
- * L'acquisition de colonnes aériennes pour constituer un stock en cas de casse.
- * L'entretien des déchèteries

B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2015)

Les recettes d'investissement (hors opération d'ordre) se sont élevées à 264 571 €. Ces recettes étaient composées uniquement :

- du FCTVA pour 42 489 €
- de la réalisation d'un emprunt destiné au financement du porteur pour la somme de 220 000 €
- de l'excédent de fonctionnement de exercice antérieur (affectation du résultat) pour 762 €.



PROJETS 2016

Les Composteurs individuels

En adéquation avec les orientations prises par le Syndicat quant aux mesures visant à promouvoir la réduction des ordures ménagères résiduelles, le Syndicat poursuivra pour la quatrième année consécutive sa démarche de distribution de composteurs dès le printemps 2016

Les composteurs proposés seront de mêmes volumes et aux mêmes conditions tarifaires que lors de la campagne de 2015.

Benne Eco-mobilier sur le site de Benais

Au 1er avril 2016, la déchèterie de Benais sera équipée d'une benne rouge réceptionnant les meubles usagés : Meubles, tables, chaises, matelas, sommiers, mobilier de jardin... Ainsi meubles usagés sont triés et envoyés vers des filières de valorisation.

Ils y sont regroupés par famille de matériaux :

- Les meubles rembourrés sont composés de plusieurs matériaux et n'ont pas tous la même forme. Ils nécessitent donc d'être démantelés pour être recyclés ou d'être broyés afin, par exemple, de servir dans les cimenteries comme combustibles. C'est ce qu'on appelle la valorisation énergétique.
- Les meubles en bois sont broyés, notamment pour faire des panneaux de particules.
- Les meubles en plastique sont triés par catégories de plastiques, broyés et transformés en billes qui servent entre autres à fabriquer des tuyaux.

Les matelas sont démantelés, afin notamment de récupérer la mousse car elle peut être utilisée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo !

Nouveau site Internet

Un site Internet devrait voir le jour à la fin du premier semestre 2016

Ce nouvel outil de communication devrait incontestablement rapprocher le Syndicat de ses usagers puisque, outre la présentation du SMIPE, vous pourrez y découvrir le cheminement de vos déchets de la collecte au traitement, sans oublier les informations pratiques et essentielles (jours de collecte OM, horaires des déchèteries).

Acquisition d'un châssis porteur équipé d'un bras de levage destiné au transport de caissons de 35 m³

Ce véhicule utilisé pour les transferts en double convois - dans un souci d'optimisation des rotations effectuées se verra conforme à la réglementation en vigueur du Code de Route

Remise en conformité de la plateforme des déchets verts - Site de Benais

Pour 2016, la réfection d'une première partie de la plateforme des déchets verts sera effectuée. Celle-ci s'est beaucoup dégradée ces dernières années, il devient urgent de faire les travaux afin d'éviter tout incident.



SMIPE Val Touraine Anjou

Zone Industrielle - La Petite Prairie

1, Impasse Clé des Champs – B.P. 35 – 37140 BOURGUEIL

Tél. 02.47.97.89.75 - Télécopie : 02.47.97.91.02

courriel : contact@smipe-vta.net